

Comité d'organisation des 9^{es} Jeux africains

Précisions concernant le communiqué rendu public dans certains quotidiens nationaux par l'Association algérienne de lutte contre la corruption (AACC) intitulé : "Les Jeux africains d'Alger livrés à la loi du "gré à gré/Un arrêté interministériel qui tourne le dos à la transparence".

Le conseil exécutif du comité d'organisation des 9^{es} Jeux africains 2007, réuni en session ordinaire le lundi 19 mars 2007 à 10h, usant de son droit de réponse, suite à la parution dans certains organes de la presse nationale d'un communiqué rendu public par une association, sous le titre : "Les Jeux africains d'Alger livrés à la loi du gré à gré/Un arrêté interministériel qui tourne le dos à la transparence" tient à apporter les précisions suivantes :

Il ne s'agit pas de marchés de gré à gré simples qui excluent la possibilité de la concurrence, mais bel et bien de marchés après consultation à conclure conformément à un arrêté interministériel pris en application des dispositions de l'article 38 alinéa 2 du décret présidentiel n°02/250 du 24/07/2002, portant réglementation des marchés publics. Cet arrêté a été finalisé et publié au Journal officiel (Jora) après accomplissement de toutes les procédures légales et réglementaires en vigueur.

Le gré à gré après consultation est une procédure allégée, qui met en concurrence plusieurs prestataires de services, et concerne certaines prestations d'études, de fournitures ou de services spécifiques dont la nature ne nécessite pas le recours à un appel d'offres.

Cette consultation, ouverte à tous les opérateurs nationaux et internationaux intéressés, se fera en toute transparence conformément aux procédures réglementaires en vigueur et après publication des avis d'appels à la consultation dans la presse nationale. D'ailleurs, la publication dans certains quotidiens nationaux, depuis le jeudi 15 mars 2007, du premier avis d'appel national et international à consultation pour la fourniture des équipements et matériels sportifs de compétition au titre des jeux, constitue la preuve de cette démarche et confirme la volonté du Coja à œuvrer dans la transparence et offrir de plus larges possibilités à la concurrence pour la réalisation des différentes opérations inscrites au programme des jeux et concernées par la procédure des marchés publics.

Les opérations de sélection et de choix des soumissionnaires s'effectueront par des commissions compétentes, constituées des représentants de toutes les parties concernées, auxquelles des représentants de la presse nationale et des associations intéressées par l'événement, seront conviés.

Les projets de marchés sont soumis au visa préalable de la commission des marchés publics compétente (ministérielle ou nationale) et ne seront attribués aux soumissionnaires retenus qu'après leur approbation selon le cas par ces mêmes commissions.

De ce fait, toutes les procédures légales et réglementaires sont respectées. Par ailleurs, le Coja tient à préciser qu'il veillera à réunir toutes les conditions nécessaires au bon déroulement des 9^{es} Jeux africains qui se tiendront à Alger du 11 au 23 juillet 2007 et continuera à travailler dans la transparence et le respect constant des textes qui ont présidé à sa création, notamment le décret exécutif n°05/258 du 20 juillet et l'arrêté du 5 avril 2006 fixant ses attributions. Il fait siennes les valeurs de probité et d'intégrité, et est mobilisé à œuvrer pour la réussite de cet important événement.

Pl/ Le Conseil exécutif du COJA
La chargée de l'information et de la communication du COJA 2007
Mlle Lila Sadji

Décès

Les enfants Sammy et Vanina Voglimacci, les familles Ouyahia, Ali Yahia et Ait Ali informent leurs alliés et amis du décès de leur "mère, sœur et cousine" Ouyahia Lina survenu à Paris.

L'arrivée de la dépouille est prévue pour demain mardi 27/03/07.

L'enterrement aura lieu le même jour au cimetière d'El-Marsa.

A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons.

LOUISA HANOUNE DENONCE LA CONDAMNATION DE LAMPISTES «Le procès Khalifa influencera les élections législatives»

La secrétaire générale du Parti des travailleurs considère que la justice n'a puni «que des lampistes» dans l'affaire Khalifa et que ce procès «influencera les élections législatives». Louisa Hanoune, qui présidait hier une session extraordinaire du comité central du PT, a réitéré son soutien au P-dg de Saïdal qui a été condamné à 2 ans de prison ferme par le tribunal criminel de Blida.

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - «Le Parti des travailleurs est en deuil depuis l'annonce du verdict du procès Khalifa. Cette affaire va influencer les élections législatives. Toute la société s'attendait à ce que ce procès réhabilite la justice et qu'il signe la rupture avec les méthodes du passé.

On s'attendait à ce que la justice marque son indépendance à l'égard de l'exécutif en définissant les responsabilités de ceux qui sont à la base de cette affaire. Mais la justice a condamné des lampistes et n'a pas inquiété ceux qui continuent à piller l'Algérie», a déclaré hier Louisa Hanoune lors de l'ouverture de cette réunion organique tenue au siège national du PT.

Pour Mme Hanoune, les lourdes peines infligées par le tribunal de criminel de Blida ont pour but de «frapper les consciences». Elle citera en exemple le cas de Ali Aoun, P-dg du groupe pharmaceutique public

Saïdal, qui a été condamné à 2 années de prison ferme. «La condamnation de Ali Aoun est une décision politique», dira-t-elle. «Cette peine infligée à Aoun est grotesque, c'est une insulte à l'intelligence des Algériennes et des Algériens. Le groupe Saïdal n'a pas perdu un centime et l'acte de corruption n'a pas été prouvé. Ali Aoun n'aurait pas été condamné s'il avait vendu 60% de Saïdal à Pfizer. Au mois de décembre dernier, il a refusé d'accompagner Temmar à Paris pour vendre le groupe Saïdal. C'est un verdict au profit de la mafia du médicament.

C'est un verdict pour liquider le secteur public», a martelé la secrétaire générale du PT qui estime que ce chef d'entreprise a payé pour ses choix. «Ali Aoun n'a pas profité de la guerre (la décennie noire, ndr)

contrairement aux seigneurs de la guerre qui ont construit des châteaux.

Il vit dans un quatre-pièces avec sa fille qui est mariée.» Sur un autre plan, Louisa Hanoune a révélé détenir des informations sur une affaire de corruption qui s'est déroulée dans une entreprise située à Jijel, qui active dans le secteur des mines.

«Cette affaire est d'une extrême gravité. Nous avons transmis ce dossier au ministre de la Justice et au ministre des Participations. Nous avons demandé à rencontrer Belaïz et Temmar mais nous n'avons eu aucune suite. Nous allons nous adresser directement au président de la

République.» **42% de candidatures féminines**

Revenant sur la question des législatives, qui est en fait la question au centre de cette session extraordinaire du comité central, Louisa Hanoune a indiqué que les listes du Parti des travailleurs seront finalisées aujourd'hui. Selon elle, au moins 14 femmes sont en tête de liste du parti pour les élections législatives du 17 mai prochain.

«Les candidatures féminines représentent 42% du nombre total des candidats à ce scrutin. Ce taux pourrait atteindre les 45% puisque quatre

listes sur les 48 n'ont pas encore été arrêtées.» Notons que le PT doit rendre publique aujourd'hui une déclaration politique de son comité central.

T. H.

ERRANCE JUVENILE

Le phénomène prend de l'ampleur

Cerner le phénomène de l'errance des enfants et protéger cette tranche de la société tel est le but du séminaire de formation initié par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité nationale.

Cette formation, destinée aux personnels spécialisés, entre dans le cadre d'un protocole d'accord signé hier avec le réseau REMI Europe Méditerranée dans le domaine des échanges et la formation pour ce qui est de l'errance juvénile.

Ce phénomène, nouveau en Algérie selon les spécialistes, tend pourtant à prendre de l'ampleur d'où l'urgence de faire un état des lieux et de prendre en charge cette problématique, selon la directrice du Centre national de formation des personnels spécialisés de Birkhadem.

La réalité du terrain est telle qu'il n'existe pas

actuellement de statistiques concernant l'errance juvénile, pour les spécialistes présents à la rencontre. Il s'agit d'enfants livrés à eux-mêmes et vulnérables d'autant qu'ils risquent d'être entraînés par les bandes qui hantent les rues et de tomber ainsi dans la délinquance.

Le protocole d'accord permettra de ce fait d'entamer un travail de recherche et d'élaborer des statistiques en vue de mieux cerner le phénomène et de protéger les enfants confrontés aux dangers de l'errance.

Ce séminaire s'inscrit aussi dans le cycle de formation lancé au mois de janvier dernier avec la participation du SAMU social international en prélude à la mise en place du dispositif «Samu social Algérie».

Ce projet, selon Djamel Ould Abbès, ministre de l'Emploi et de la Solidarité,

a pour objectif d'assurer la prise en charge éducative et pédagogique de l'enfant qui n'a pour lieu de vie que la rue. Le séminaire organisé hier a été animé en collaboration avec l'Association confluences méditerranéennes.

Des ateliers y ont également été animés avec pour thèmes principaux l'ingé-

nierie sociale, l'action éducative et le projet d'accompagnement ainsi que l'opération de soutien aux parents de jeunes. L'expérience des experts européens présents à ce séminaire n'était pas en reste lors de cette rencontre.

F. Zohra B.

Séminaires pour les correspondants de presse

La Fondation Friedrich-Ebert organise deux séminaires régionaux de formation aux techniques d'entretien et de rédaction journalistique respectivement du 27 au 29 mars 2007 à Tizi-Ouzou pour les correspondants de l'Est et du 1^{er} au 3 avril 2007 à Oran pour ceux de l'Ouest.

Ces séminaires ont pour objectif d'améliorer les compétences des correspondants locaux de presse pour un meilleur exercice de leur métier. Ils s'appuieront sur des exercices pratiques d'écriture et de simulation.

Les correspondants intéressés pour y participer sont invités à prendre attache avec le bureau de la Fondation Friedrich-Ebert aux numéros de téléphone et fax suivants : Tél. : 021 92 68 95 et fax : 021 92 12 49.

